

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 18 février 2022,
Secrétaire de séance : Philippe SANSAMAT,

Etaient présents 47 titulaires, 4 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Frédéric PAULY suppléant de Jean SARASOLA,

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean CASABONNE à André BERNOS, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Bernard UTHURRY, Jean-Maurice CABANNES à Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ,

Absents : Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Muriel BIOT, Marie Annie FOURNIER, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220224-22-DIV-

**DECISIONS DU PRESIDENT :
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,
 Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu des articles susvisés,

Il est indiqué que le Président a pris les décisions suivantes :

❖ **Au titre de la délégation n° 1 relative aux emprunts**

Montant	2 350 000.00 €
Date	21 décembre 2021
Organisme	LA BANQUE POSTALE
Durée	20 ans, soit un terme fixé le 01/03/2042
Taux	Taux fixe de 0.73 %
Commission d'engagement	0.10 % du montant du contrat de prêt
Montant	2 350 000.00 €

❖ **Au titre de la délégation n° 5 relative aux marchés et accords-cadres**

Date	Type d'acte	Décision	Montant
15/12/2021	Commande	ALSH Bedous - Remplacement des portes intérieures Attributaire : SESTIAA	2 203.20 € TTC
11/01/2022	Commande	Accompagnement pour l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié Attributaire : CEREMA	29 000.00 € HT
04/01/2022	Marché	Pont d'enfer - Etude hydraulique Attributaire : ANTEA	15 060,00 € TTC
04/01/2022	Commande	Pont d'enfer - Relevé topographique dans le lit du gave Attributaire : ECTAUR	9 480,00 € TTC

❖ **Au titre de la délégation n° 20 relative aux modifications de règlements intérieurs**

Date	Equipement concerné	Objet
110/12/2021	Crèches L'Îlot Mômes, Crèch'ndo et La Haüt	A compter du 01/01/2022 : - Changement d'appellation des Relais Assistants Maternels (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE), - Mise en place du pointage numérique par les parents pour enregistrer les heures d'arrivée et de départ de leur enfant sur les crèches La Haüt et Crech'ndo, - Mise en place d'un nouveau moyen de paiement des factures pour les familles via le site Payfip,
30/12/2021	Médiathèque des Gaves	Actualisation à compter du 01/01/2022 suite à la délibération n° 211202-04-LEC validant l'instauration de la gratuité des abonnements au réseau de lecture publique du Haut-Béarn, quels que soient la situation, l'âge et le lieu de résidence.

A titre d'information complémentaire, des virements de crédit ont été effectués depuis le dernier conseil communautaire :

- Transfert de 9 000 € du crédit de dépenses ouvert au compte 020 Dépenses imprévues vers le compte 1641/0200 « Emprunt en euros »,
- Transfert de 8 500 € du crédit de dépenses ouvert au compte 022 Dépenses imprévues vers le compte 64 168/0200 « Autres emplois d'insertion »,

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 24 février 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY